

Séance du 15 mars, Saint-Omer
Société des Antiquaires de la Morinie
Bibliothèque d'Agglomération du Pays de Saint-Omer

Animée de la volonté d'exprimer sa vocation départementale, la CDHA a décidé de délocaliser une de ses trois séances ordinaires. Cette journée, initiée par M. François DUCEPPE-LAMARRE, son précédent président (2022-2024), est donc une première.

Présents : MM. et Mmes Laurence BAUDOUX, Martine BOCQUET, Pascale BRÉEMERSCH, Bernard DELMAIRE, Tomas DELVAUX, Pierre-Marie DEPARIS, Raymond DEWERDT, François DUCEPPE-LAMARRE, Matthieu FONTAINE, Jacques et Nicole FROISSART, Delphine HANQUIEZ, Alain JOBLIN, M. MAQUET, Vincent MERKENBREACK, Francis MONTÉCOT, Ivan PACHECA, Rose-Marie PASQUIER, Jean-Louis PODVIN, Daniel ROUGEMONT, Christine VANDESTEENE, Philippe VINCENT, Gatien WIEREZ

Excusé : M. Gérard BENDAHDANE

MATINÉE

La **Société académique des Antiquaires de la Morinie** a accepté avec plaisir d'accueillir pour quelques heures les membres de la CDHA ; elle les reçoit sans ses locaux du 6, rue de la Rue au Vent, qui longe l'église des Jésuites wallons, derrière la Bibliothèque d'Agglomération du Pays de Saint-Omer.

Mme Rose-Marie PASQUIER-BIERMAN, secrétaire, puis M. Philippe DERIEUX, président, disent leur plaisir d'accueillir la CDHA, dont sont membres d'ailleurs plusieurs adhérents de la SAAM. Ils rappellent son histoire, son rôle essentiel dans la connaissance de l'histoire, de l'histoire de l'art, du patrimoine et de la géographie de Saint-Omer et de l'Audomarois (de l'Yser à la Canche), l'antique territoire des Morins. Fondée en 1831, elle est l'une des plus anciennes sociétés savantes de France (antérieure à la fondation de la CDHA !) et même d'Europe et a été reconnue d'utilité publique en 1833. Depuis, elle n'a cessé de publier avec régularité bulletins et mémoires, qui alimentent des échanges tant en France qu'à l'étranger. Elle organise aussi des conférences, de cinq à sept chaque année.

Le statut de la SAAM (association de droit privé) lui permet de recevoir des dons (ouvrages, mobiliers, tableaux...) ; ainsi, elle a reçu en 2007 le riche Fonds Edmond Lefebvre du Prey (documents intéressants surtout l'histoire des familles). Outre sa dynamique et régulière activité éditoriale, elle a donc aussi une vocation de conservation et de valorisation, dans sa bibliothèque ouverte au public sur rendez-vous, où l'on peut consulter manuscrits et imprimés (fichier manuel et base de données).

La SAAM est aussi confrontée, comme ses consœurs, aux mêmes difficultés : vieillissement de ses adhérents, difficultés de recrutement et également de financement.

À cet exposé vivant et complet succède un temps de questions et d'échanges, qui montrent bien l'intérêt qu'il a éveillé chez les participants. Ceux-ci, auxquels se sont joints plusieurs membres de la SAAM, sont ensuite invités à parcourir les rayonnages (d'une hauteur impressionnante).

La matinée se clôt par un verre de l'amitié, partagé dans un climat de confiance.

APRÈS-MIDI

Après un déjeuner dans une brasserie proche, la délégation de la CDHA se rend à la Bibliothèque d'Agglomération du Pays de Saint-Omer (BAPSO) : elle y est chaleureusement accueillie dans la belle et imposante bibliothèque ouverte en 1805, classée Monument historique, et qui occupe une partie de l'ancien collège des jésuites. M. Fabien LAFORGE, directeur accompagné de M. Mattieu BECUWE, responsable du service des archives de la BAPSO, rappelle les fonctions de conservation de la mémoire historique et administrative de l'établissement, qui abrite d'une part un remarquable fonds de manuscrits anciens, d'archives publiques et privées, communales et ecclésiastiques, et d'autre part une prestigieuse collection d'imprimés confiés à M. Rémy CORDONNIER.

M. Jean-Baptiste Santamaria (université de Lille) qui devait inaugurer la séance de l'après-midi, étant empêché, **M. Vincent MERKENBREACK**, archéologue départemental et vice-président de la CDHA a accepté de le remplacer quasiment au pied levé. Il propose une étude inédite intitulée

Fin de la ville, début de la campagne : la fouille du RPC de la Morinie à Tervanna

L'opération de fouilles du Regroupement Pédagogique Concentré (RPC) de la Morinie, menée du 28 février au 25 mai 2022, constitue une opportunité exceptionnelle d'appréhender les faubourgs de la ville romaine, médiévale et moderne de Thérouanne. Cette emprise – la plus vaste pour le domaine de l'archéologie préventive à Thérouanne – qui était jusqu'alors un champ, s'est révélée extrêmement riche, avec une stratigraphie dense et complexe en sa partie méridionale, témoin de la modification du paysage par l'Homme de l'Antiquité à nos jours. Administrativement localisée sur le territoire de la commune de Saint-Augustin, la parcelle concernée par la fouille est aujourd'hui au sortir de la commune de Thérouanne, comme jadis. C'est ici la fin de la ville et le début de la campagne

Retour sur le diagnostic et la prescription de fouille

Le diagnostic archéologique, réalisé sur une emprise de 2 hectares en 2019, s'est révélé positif sur l'intégralité de l'emprise. Pour des raisons notamment administratives, le projet du futur RPC ne pouvait se faire ailleurs. Le Service régional de l'Archéologie et les élus locaux ont ainsi trouvé une alternative pour que la construction puisse se faire en « réduisant » au maximum les fouilles ainsi que le coût de l'opération et pour limiter la destruction des vestiges dont une partie est préservée sous l'actuel parking de l'école.

La prescription de fouille porte ainsi sur trois zones : une zone d'observation de 2 700 m² qui sera protégée par l'aménagement, les deux autres de 3 600 et 400 m² devant être fouillées intégralement.

Les données archéologiques antiques

La Lys a conditionné l'installation de la capitale des Morins à l'époque romaine et Théroouanne constitue un gué. La rivière forme le point d'ancrage de la ville au même titre que la trame viaire son squelette. Mais là aussi les Morins de *Tervanna* ont fait montre d'ingéniosité et de technicité comme bâtisseurs en modifiant complètement le paysage par l'édification de terrasses afin de faciliter et très vraisemblablement de magnifier l'implantation urbaine avec une réelle scénographie urbaine. Nous avons pu observer lors de la fouille de gros apports de remblais de nivellement ainsi que, par endroits, un terrain naturel très marqué. L'analyse géomorphologique et environnementale du site nous permet de retracer l'évolution du paysage depuis le Pléistocène jusqu'à nos jours avec différents marqueurs mis en évidence, observés grâce notamment à la micromorphologie. L'érosion des sols a ainsi été observée probablement dès la Protohistoire, érosion qui serait à mettre en relation avec une mise en culture durant la période gauloise. La topographie du terrain étant relativement marquée, des ravines se sont formées et plusieurs phases de colluvionnement ont été caractérisées. Dans la première moitié du I^{er} siècle, le site correspond à une zone de pâturage et des tombes commencent à être installées sur les abords de la voie romaine principale menant à Cassel.

À partir du milieu du I^{er} siècle et dans la deuxième moitié de ce siècle, les zones de pâtures sont abandonnées et certaines tombes primitives romaines sont sacrifiées pour laisser place à l'expansion de la ville. Profitant des ravines existantes, les ingénieurs romains installent des rues par l'apports d'imposants remblais. Le quartier se développe alors pour devenir un secteur dédié à différents artisanats. Une officine de potiers datée du II^e siècle prend place en périphérie d'une rue parallèle à la *via principalis* ; il s'agit ici de la deuxième officine dédiée à la fabrication de poteries mise au jour à Théroouanne. On relève des traces d'activité métallurgique, d'extraction de matière première, des déchets liés à l'artisanat verrier, de mouture ainsi qu'un large panel d'activités artisanales et économiques liées à l'exploitation animale. En effet, la fouille a révélé des espaces de pacage, de stockage, un probable entrepôt, des traces d'activités de boucherie, de corneiterie, de tabletterie ainsi que de nombreux restes animaux d'élevage ou issus de la chasse et de la pêche permettant d'éclairer sous un jour nouveau les pratiques de consommation des habitants de la capitale des Morins.

La nécropole du Mont Saint-Martin, à cheval sur les communes de Théroouanne et de Saint-Augustin, constitue la nécropole principale de la capitale au regard de son étendue et du nombre de sépultures découvertes depuis plusieurs siècles. De plus, elle est également caractérisée par une nécropole de bûchers de type urbain avec de nombreux recoupements. Les bûchers sont en dehors de la prescription mais nous avons fouillé le début de la nécropole avec quelques fosses à résidus de crémation et plusieurs tombes secondaires dont une très bien dotée et qui comprenait notamment un service complet pour se rendre aux bains : patère en bronze, fiole en verre et strigile en fer. Nous avons également mis au jour, directement sous la terre végétale, les vestiges de la fondation d'un mausolée.

Les données archéologiques médiévales et modernes

À Théroouanne, l'époque mérovingienne est très mal documentée. C'est pourquoi la mise au jour d'un fond de cabane installé sur la rue antique qui se dirige vers la Lys revêt un caractère particulier. En dehors de quelques tessons de céramique romaine tardive et alto-médiévale, on peut noter la

découverte de petits creusets (de 2 cm de diamètre) et d'un fragment de « couronne de lumière », ce qui, à notre connaissance, est relativement rare dans les Hauts-de-France.

Une autre découverte significative a été faite sous la forme d'une nouvelle officine pour la céramique et la terre cuite architecturale. Une vaste fosse d'extraction de matière première a été mise au jour sur plus de 10 m de longueur et par endroits 2 m de profondeur ainsi qu'un très beau four en forme de barque, très bien conservé. Une partie de la sole constituée de boudins d'argile était encore en place avec des céramiques. La fosse de travail est vaste et dotée d'un escalier d'accès avec un gros bloc de grès et un aménagement de silex. La dernière phase d'utilisation a livré une tessonnrière à côté de l'alandier, de nombreux déchets de briques, de tuiles et, devant l'alandier, le dépôt d'un bovidé avant l'abandon définitif du four.

Enfin, déjà repérée lors du diagnostic, une tranchée du siège fatal de Théroouanne de 1553, mesurant plus de 2 m de profondeur, a pu être suivie sur près de 80 m.

Théroouanne est un chantier perpétuel, l'archéologie préventive y est toujours active et les recherches de différents spécialistes sont toujours en cours. Un suivi de travaux s'est achevé l'année dernière en lieu et place de renouvellement de canalisations à l'emplacement de voiries actuelles, là où les observations archéologiques étaient jusqu'alors inexistantes. Les études sont encore en cours et la phase de terrain a d'ores-et-déjà livré des données inédites pour les périodes antique, médiévale et moderne. D'autres rapports de collègues sont également en phase d'étude et viendront compléter nos données dans les années à venir. Avec l'essor de l'archéologie préventive et l'accroissement du nombre d'opérations menées à Théroouanne, notre connaissance la capitale des Morins s'est considérablement renouvelée tant pour l'antiquité que pour les époques postérieures.

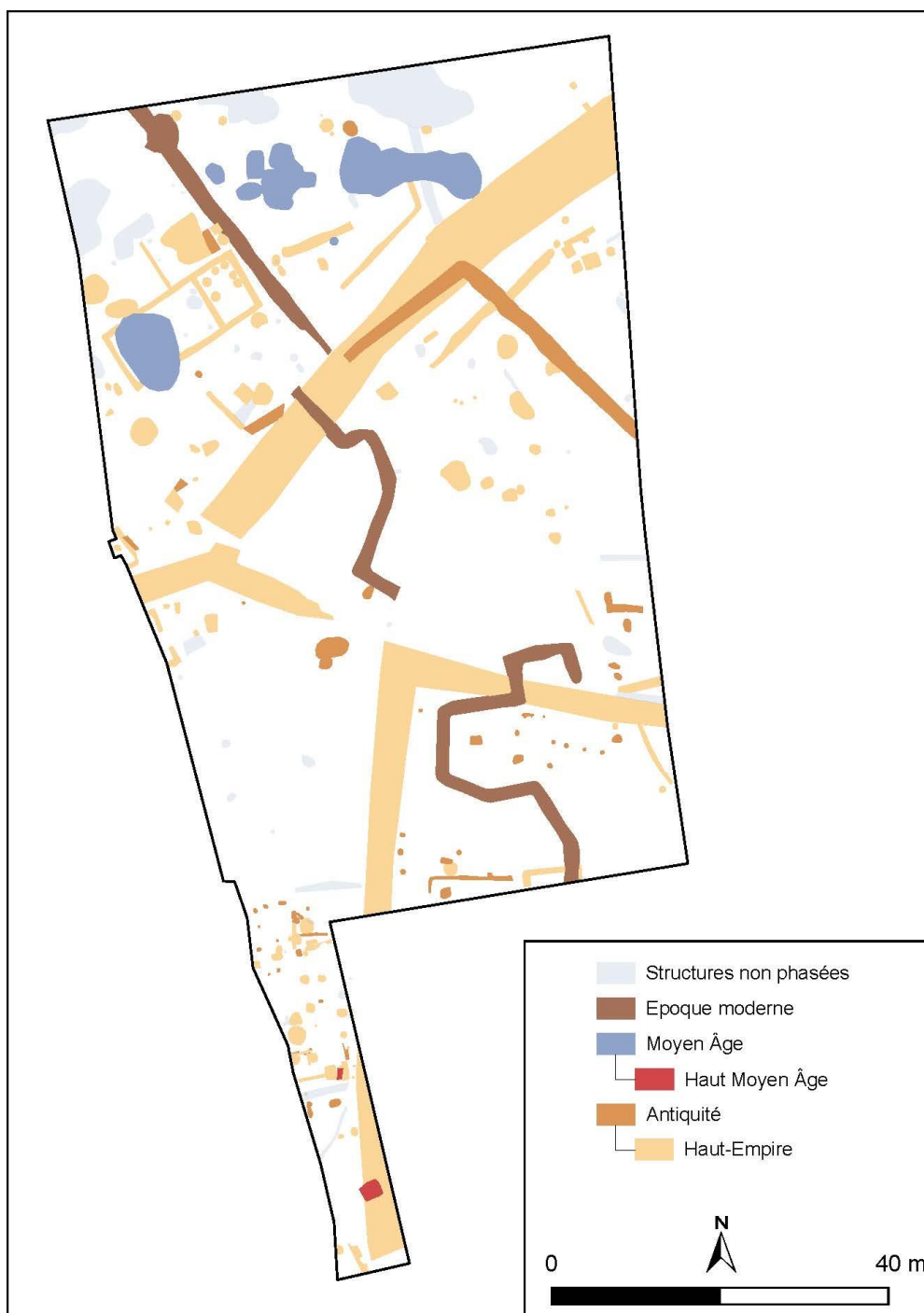


Fig. 1 – Plan général des vestiges archéologiques du site du RPC de la Morinie.
© N. Majchrzak – DA CD62



Fig. 2 – Tombe romaine en cours de fouille. © V. Merkenbreack – DA CD62



Fig. 3 - Four de potier médiéval en cours de fouille. © V. Merkenbreack – DA CD62

M. Thomas DELVAUX, docteur en histoire, membre de la SAAM, qui s'intéresse aux familles et à des personnalités audomaroises, prend ensuite la parole. Il se penche ici sur la musique de la Garde républicaine, fondée au ^{xix}e siècle, et sur la personnalité de l'un de ses chefs, l'Audomarois Pierre Dupont († 1969).

.../...

Le refus d'un "geste partisan" : la Musique de la Garde républicaine sous l'Occupation

Durant la Seconde Guerre mondiale, la Musique de la Garde républicaine a reçu l'ordre de se replier sur Chamalières, initiant durant toute la durée du conflit une cohabitation, aussi complexe que dangereuse, tant avec l'occupant qu'avec le régime vichyste. Le parcours du lieutenant-colonel Pierre Dupont, commandant cette unité militaire, illustre toute la difficulté de préserver sa conscience sans abandonner ses hommes.

Aux origines de la Musique de la Garde républicaine

La Musique de la Garde républicaine n'est pas une formation musicale classique. Sa genèse éclaire les contraintes qui s'imposent à ses personnels. En effet, de par ses origines dès le milieu du XIX^e siècle, la Musique de la Garde républicaine possède quatre caractéristiques : elle est attachée au pouvoir politique ; elle anime les cérémonies officielles ; elle est conçue comme une unité combattante ; elle est proche des compositeurs contemporains.

À l'occasion de l'exposition universelle de 1867, les Musiques régimentaires s'opposent dans le cadre d'un concours international de musique militaire : cette nouvelle forme de lutte se veut l'image du champ de bataille et confère à la Garde républicaine une aura internationale qui se développe tout particulièrement lors d'une tournée aux États-Unis en 1872. Le début du XX^e siècle illustre cette concurrence entre formations musicales des différents pays qui se rencontrent fréquemment dans des luttes symboliques mais qui n'en demeurent pas moins bien réelles. En outre, de nombreux déplacements, en province et à l'étranger, permettent de soutenir les anciens combattants par des concerts caritatifs, et de célébrer la ferveur patriotique à l'occasion d'événements locaux (statue de Monsigny à Saint-Omer en 1931, inauguration du beffroi de Lille en 1932). Ces déplacements lui ont conféré une aura particulière de niveau international dans l'entre-deux-guerres.

Pierre Dupont : un Audomarois nommé chef de la Musique

Né à Saint-Omer en 1888, Pierre Dupont est nommé à la tête de la Musique de la Garde républicaine en 1927. C'est le second Audomarois qui s'y distingue après le passage très éphémère d'Henri Lardeur en 1872 comme sous-chef. Son commandement est marqué par la poursuite des concerts en région (dans le prolongement de ses prédécesseurs) mais aussi par une programmation régulière de concerts sur les ondes de la TSF. Cette nouvelle forme de diffusion est un vecteur très efficace pour accroître la popularité des musiques choisies (*Cydalise et le chèvre-pied* de Gabriel Pierné), véritables "tubes" de l'époque, mais également la notoriété des musiciens de la Garde républicaine. La fin de la carrière de Pierre Dupont est marquée par les circonstances aussi particulières que pénibles de la Seconde Guerre mondiale.

Le repli puis l'exil à Chamalières

À quelques jours de l'arrivée des troupes nazies dans Paris, la Musique de la Garde républicaine reçoit l'ordre de se replier sur Bordeaux puis à Chamalières. Il s'agit alors de protéger les hommes et le matériel afin qu'ils ne tombent pas aux mains de l'ennemi. La suite des événements referme le piège. Cependant, Pierre Dupont parvient à rester en retrait sans avoir à se compromettre : il refuse de remonter à Paris, reste à Clermont où il se contente d'assurer quelques concerts hebdomadaires à la radio. Ainsi, durant tout le conflit, la Garde républicaine n'a jamais joué de musique allemande ou au profit des nazis. En outre, les troupes stationnées préparent la Libération en jouant double jeu car, comme le rappelle le colonel Claude Cazals :

La Garde ne saura se dresser en bloc contre l'occupant. Isolément en effet, un régiment qui passerait au maquis aurait provoqué le désarmement des cinq autres. En conséquence, le projet initial élaboré avec l'ORA [dès 1943] ne sera jamais concrétisé, pas plus que celui imaginé avec les FTP, sur Vichy.

Avec quelques autres officiers, le colonel Barré fait du renseignement au profit de Londres, de l'obstruction envers les occupants et surtout prépare le passage de la Garde au maquis le moment venu. En l'espèce, en avril 1944, un rapport de la milice constate que la Garde est inactive envers le maquis ... et pour cause ! Darnand, chef de la milice, souhaite la dissoudre et interner ses officiers. De plus, en août 1944, le colonel Barré, chef de la Garde personnelle de Pétain, souhaite faire basculer ses hommes en trois compagnies structurées contre les Nazis. Cette préparation trouve son aboutissement dans la nuit du 23 au 24 août lorsque la quasi-totalité des soldats prend le maquis. Huit gardes sont tués et onze blessés à l'occasion de la Libération. Les LTN Frumin et CNE Delmas meurent en déportation.

Plusieurs officiers sont proposés pour recevoir la Francisque. L'analyse de leurs parcours montre que ce n'est qu'une couverture, qu'un habillage de façade pour dissimuler la contestation envers la collaboration. En effet, deux proposés (les CEN Hurtrel et le LTN Bertrand) sont arrêtés par la Gestapo quelques semaines plus tard en raison de leur proximité avec le lieutenant-colonel Robelin, lequel après avoir dirigé les opérations de Résistance au sein de la Garde, est arrêté par les SS, torturé pendant près d'un mois avant d'être étranglé en cachette dans sa cellule. Ce coup de filet, réalisé début juillet 1944, appréhende trente suspects dont un commandant qui était en relation avec Londres et douze officiers dont la relation avec l'armée secrète ont été prouvées.

Le refus affirmé de la collaboration

Pierre Dupont prend le risque de refuser la décoration vichyste en justifiant son choix dans une lettre du 27 mars 1944. Danger réel et avéré car le Débarquement n'a pas encore eu lieu et des trains de déportés partent toutes les semaines depuis Drancy. Sa lettre est adressée au colonel Barré :

Mon cher ami, Nos vieilles relations de camaraderie et d'amitié que vous m'avez toujours témoignée, en particulier depuis que j'ai le plaisir de servir sous vos ordres, m'incitent aujourd'hui à venir vous parler à cœur ouvert. » Son refus est catégorique et parfaitement clair, sans ouvrir la porte au moindre doute en raison *« tant des conditions requises en général de ses attributaires que de la nature des engagements préalable qu'elle comportait pour eux. »* (référence évidente au serment à Pétain)

Cet engagement revêt en effet selon moi, un caractère de tendance politique. Or, après m'être fait une règle et un devoir depuis bientôt 38 ans, de m'abstenir de toute action politique, je ne puis me résoudre, à la veille de quitter l'Armée, à formuler une demande qui m'apparaît comme un geste partisan, en contradiction avec la réserve pratiquée au cours de toute ma carrière. Je n'ai jamais davantage fait acte de solliciteur pour obtenir les distinctions ou décorations qui m'ont été attribuées, et il me déplairait de modifier aujourd'hui cette manière de faire. [...] Je dois vous dire que mon s[ous]-chef s'est ouvert à moi de sentiments en tous points identiques à ceux que je vous exprime ci-dessus.

Par conséquent, l'exil à Vichy ne présume pas des actions individuelles portées par les personnes. De retour, à Paris, Pierre Dupont rend compte à son chef de corps de l'état d'esprit de son unité et des choix qui ont pu être réalisés pour préserver les personnels placés sous son commandement. En novembre, un concert de la Libération est organisé à Paris devant l'ensemble des Alliés : il est absolument impossible que le chef d'orchestre ait pu être soupçonné d'avoir collaboré quelques mois plus tôt. Pierre Dupont quitte son service par limite d'âge sans jamais avoir à subir de soupçon sur sa conduite. Revenu à la vie civile, il meurt en 1969 à Suresnes, sans que rien n'en rappelle le souvenir dans la ville audomaroise.